

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapports des délégations de service public pour l'année 2007

séance du lundi 15 septembre 2008

Participants – Membres de la Commission

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- M. Didier CHARTIER, Conseiller municipal délégué
- Mme Françoise COMBES, Conseillère municipale déléguée
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- M. Christophe LEROY, Conseiller municipal délégué
- M. Cyrille MOREAU, Conseiller municipal
- Mme Édith CALONNE, Conseillère municipale
- M. Alain ROUZIES, UFC que choisir
- Mme Annie GESLIN, Confédération Syndicale des Familles
- M. Alain VIGNALE, Comité pour la Promotion des Transports en Commun

Autres participants :

- M. Didier CHOISSET, Adjoint au Maire
- Mme Christine RAMBAUD, Adjointe au Maire
- M. Robert FOUBERT, Adjoint au Maire
- M. Bernard PERCHET, Direction des Bâtiments et des Moyens Municipaux
- M. Patrick MICHEL, Direction de la Sécurité et de la Prévention Municipales
- Mme Hélène ROSSIGNOL, Direction de l'Accueil des Publics
- Monsieur Frédéric TREIZENEM, Direction Générale des Services
- M. Jean-Christophe BUAILLON, Direction des Affaires Juridiques
- Mme Isabelle LINGLIN, Direction des Affaires Juridiques
- M. Sébastien GRANCHER, Direction des Affaires Juridiques

Absents / excusés:

- M. Jean-Michel BEREGOVOY, Adjoint au Maire
- M. Guillaume GRIMA, Adjoint au Maire
- Mme Édith DURAND, Association des Locataires de Rouen Habitat
- M. Olivier DEFRETIN, Jeune Chambre Économique de Rouen
- Mme Marie Thérèse FAURE, Union Départementale des Associations Familiales
- M. Guillaume GRANDIN, Direction de l'Accueil des Publics

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le lundi 15 septembre 2008 afin d'examiner les rapports d'activité transmis par les délégataires de service public pour l'année 2007.

FOURRIERES DE VEHICULES

- Monsieur Patrick Michel (Direction de la Sécurité et de la Prévention Municipales) retrace les principales caractéristiques de l'activité de la fourrière en 2007 :
 - l'enlèvement de véhicules sur le périmètre de la Ville de Rouen représente 80 % de l'activité du délégataire.
 - l'enlèvement des véhicules "épaves" représente un coût de 17 000 € pour la Ville.
 - la Police Nationale réalise de moins en moins de prescriptions visant la mise en fourrière de véhicules.
 - l'économie du contrat de délégation sera revue en fin d'année.
- Les points suivants sont ensuite examinés par la Commission :
 - le nombre de véhicules brûlés est stable en 2007 ; sur les 6 premiers mois de l'année, il a été dénombré près de 90 véhicules incendiés.
 - le nombre de véhicules abandonnés est passé de 300 à 1 000 entre 2002 et 2007.
 - les données mentionnées dans le rapport indiquent que 32 véhicules, volés et brûlés, ont été mis en fourrière mais que seuls 26 en sont sortis. La différence résulte du fait que les propriétaires ne récupèrent pas systématiquement leurs véhicules.
 - des explications concernant l'évolution significative des charges d'assurance sont demandées : il est précisé qu'une erreur du courtier du délégataire avait conduit celui-ci à être sous-assuré et que des régulations sur les montants de primes versées ont donc été apportées.
 - concernant la notion d'amortissements dérogatoires, il est indiqué que cela correspond au surplus de l'amortissement minimum fiscalement obligatoire.

CHAUFFAGE URBAIN

- Monsieur Bernard Perchet (Direction des Bâtiments et des Moyens Municipaux) présente la délégation de service public relative au chauffage urbain :
 - dans le cadre de la concession publique d'aménagement, relative au Quartier Grammont, intervenue entre la Ville et Rouen Seine Aménagement, il est apparu opportun de créer, à partir des chaufferies utilisées par Rouen Habitat pour ses logements, un réseau de chaleur collectif pour différentes structures (immeubles, crèches, bâtiments municipaux...).
 - ce réseau de chaleur s'inscrit dans une démarche environnementale, la chaufferie fonctionnant à base de bois, le fuel et le gaz n'étant utilisés qu'en appoint.
 - 87 % des besoins en énergie du Quartier Grammont seront couverts par ce réseau de chaleur.
 - actuellement, la délégation est dans une phase de transition, avec la construction de la chaufferie, le développement des réseaux et le raccordement de certains ouvrages. Des essais vont être réalisés prochainement.
- Suite aux questions posées par les membres de la Commission, les éléments suivants sont précisés :

- le prix facturé aux usagers comprendra deux parties : une partie variable liée à la consommation et une partie fixe liée à la puissance souscrite et définie par la police d'abonnements.
- une rencontre est prévue avec l'ADEME pour finaliser le montant de la subvention versée par cet organisme. Le montant final de la subvention attribuée par la région reste en question. La Ville souhaite s'engager auprès du délégataire afin qu'il obtienne les montants de subvention sur lesquels s'étaient engagés les partenaires institutionnels.
- les immeubles dont le raccordement au réseau de chaleur n'est pas encore effectif continuent d'être alimentés avec leur propre chaufferie.
- le rapport d'activité mentionne des factures de gaz dans la mesure où le délégataire a eu recours à ce mode d'alimentation durant l'actuelle période de transition.
- le délégataire s'approvisionnera auprès d'un fournisseur intervenant en matière de bio-combustibles et utilisera entre autre du bois de récupération (palettes, cageots, produits connexes de l'industrie du bois...).

CHAMBRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM

- Madame Hélène Rossignol (Direction de l'Accueil des Publics) rappelle les principaux faits liés à la délégation de service public de la chambre funéraire :

- le contrat arrive à échéance en 2010.
- le nombre de dépôts de corps a augmenté de 11%.
- les tarifs sont stables depuis 2004.
- la participation de la Ville aux frais de conservation s'achèvera en 2009.
- la prestation rendue par délégataire est de bonne qualité, aucune réclamation n'est à signaler.

- L'analyse du rapport d'activité appelle les observations suivantes de la Commission :

- lorsque la chambre funéraire, remplaçant l'institut médico-légal, a été créée, il est apparu opportun à la Ville de prendre en charge, de façon dégressive sur une partie de la durée du contrat, les frais de conservation applicables aux familles des Rouennais décédés.
- depuis quelques années, le rapport d'activité indique qu'il faudrait prévoir la mise en place d'une signalétique « chambre funéraire ». Les représentants de la Ville indique que cette demande va faire l'objet d'une attention particulière de la part de la Direction de l'Accueil des Publics qui va se rapprocher de la Direction des Espaces Publics afin d'examiner cette question. De manière plus générale, il est observé que la localisation des cimetières devrait être mieux signalée.

- Madame Rossignol présente ensuite le rapport d'activité 2007 relatif au crématorium :

- la convention de délégation de service public a été conclue en 1997 pour une durée de 20 ans.
- il est observé une légère progression du nombre de crémations (2,66 %).
- le chiffre d'affaires est en augmentation de 8 %.
- la prestation rendue par le délégataire est satisfaisante, les prestations rendues sont de qualité et adaptées aux besoins des familles.

- L'analyse du rapport appelle quelques remarques de la Commission :

- la marge économique dégagée par le délégataire est jugée élevée. Les membres de la

Commission font part de leur souhait de voir réexaminer les conditions économiques de la délégation.

- le groupe O.G.F. est une entité internationale regroupant notamment les P.F.G. et la société SURGET.

Par ailleurs, afin de répondre à une question posée par la Commission en 2007, les services de la Ville se sont rapprochés du délégataire afin d'obtenir des précisions sur les consommations de gaz qui sont passées de 28 000 à 45 000 € entre 2005 et 2006. Celles-ci seraient justifiées, d'une part, par la progression significative du coût des produits énergétiques et, d'autre part, par la baisse du nombre de crémations entre 2005 et 2006 qui a limité les économies d'échelle propre à cette activité et augmenté le volume de Kwh consommés par crémation.

PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

- La Direction des Affaires Juridiques présente les rapports d'activité des parcs de stationnement en ouvrage.

Les principaux éléments mis en évidence sont les suivants :

Fréquentation :

- en 2007, la fréquentation horaire a progressé de 3,7 %.
- seuls les parkings du Vieux Marché et du Palais ont vu leur fréquentation horaire diminuer, néanmoins ces parcs restent les plus fréquentés.
- les parcs qui voient leur fréquentation horaire progresser de façon significative sont la Bourse et les Emmurées.
- le nombre d'abonnés a progressé de 2,15 %

Révision tarifaire :

- 3 parkings ont fait évoluer leur tarifs : Saint Marc, l'Hôtel de Ville et le Palais.

Travaux :

- 3 parcs ont réalisé ou ont continué de réaliser un programme de rénovation et d'embellissement : le Palais, la Bourse et Saint Marc.

Redevance :

- les conditions définies contractuellement étant réunies, une redevance liée à l'exploitation du parking de la Pucelle a été versée pour la première fois à la Ville en 2007.

Contrats arrivant à échéance :

- il est rappelé que 2 contrats arrivent à échéance : le Vieux Marché et les Emmurées.
- concernant les Emmurées, il est indiqué que le contrat va être prolongé d'une année afin de

permettre à la Ville d'examiner les différentes hypothèses d'urbanisme s'offrant à elle afin de réaménager la place.

- s'agissant du Vieux Marché, il est précisé, qu'à compter du 1er janvier, ce parc serait désormais exploité en régie.

- Monsieur Treizenem (Direction Générale des Services) communique et commente un document analysant la tarification du stationnement de surface et du stationnement souterrain, à Rouen et dans d'autres Villes. Les problématiques liées à la dégressivité des tarifs, au stationnement résidentiel sont notamment abordées.

Madame Jeandet-Mengual précise que la Ville va, à partir de la fin d'année, mener une réflexion d'ensemble sur la tarification de surface et en souterrain.

- Plusieurs points sont examinés par les membres de la Commission :

- la question du stationnement de surface au parking de la Haute Vieille Tour est posée. Il est précisé que les places en surface pourraient être appelées à disparaître et que le contrat de délégation relatif à ce parc pourrait être prolongé afin d'examiner les différentes hypothèses d'urbanisme liées au réaménagement de la place.
- des précisions sont demandées sur la subvention versée par la Ville au parking du Palais. Il est rappelé que le délégataire avait initialement la charge de la gestion du parking et du stationnement de surface. A la suite de longues négociations visant à revoir l'économie du contrat, il a été convenu de retirer la gestion du stationnement de surface au délégataire et de compenser cette situation par le versement d'une subvention, dégressive par paliers jusqu'en 2018.
- des éclaircissements sur le passage de la Commission de Sécurité au parking Saint Marc sont demandés. Les services de la Ville indiquent que la spécificité de ce parc, dont certaines entités sont communes au délégataire, à Intermarché et à un groupe de copropriétaires, pose le problème de la désignation d'un responsable unique en matière de sécurité. Des discussions sont toujours en cours entre les différents responsables concernés afin de trouver une solution globale.
- les révisions tarifaires annuelles du parking de l'Hôtel de Ville sont évoquées. Il est indiqué que celles-ci étaient en effet systématiques jusque l'an passé mais qu'en 2008 la proposition de révision tarifaire du délégataire a été repoussé par la Ville.
- la Commission émet le souhait de voir instaurer des parkings relais en entrée de Ville et d'agglomération.
- il est souligné que les parkings ne sont pas toujours adaptés pour les personnes à mobilité réduites, notamment en ce qui concerne le paiement. La Ville alertera les délégataires sur ce point et leur demandera qu'ils envisagent des aménagements.
- l'utilisation de certains emplacements non matérialisés, notamment les quais en contrebas du Conseil Général, comme parkings est évoquée. Il est précisé, qu'en l'espèce, le réaménagement des quais amènera la disparition de ce "parking".
- la Commission est par ailleurs alertée, s'agissant du stationnement de surface, sur les difficultés liées à la souscription des abonnements résidentiels, ceux-ci ne pouvant en effet être établis qu'à la Mairie annexe Pasteur.